

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 19 janvier 2018, à dix-neuf heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

1. Ouverture de la séance

La séance extraordinaire est ouverte à 19h00 par monsieur le maire Réjean Beaulieu.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-01-26

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 381-18 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités – exercice financier 2018
4. Adoption du règlement numéro 382-18 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du forgeron et différentes modalités - exercice financier 2018
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Adoption du règlement numéro 381-18 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités – exercice financier 2018

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement le 17 janvier 2018;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 janvier 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-27

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter le règlement numéro 381-18 – règlement adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités - exercice financier 2018.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

4. Adoption du règlement numéro 382-18 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du forgeron et différentes modalités - exercice financier 2018

ATTENDU QUE, selon l'article 500.1 du Code municipal, toute municipalité peut, par règlement, imposer sur son territoire toute taxe municipale, pourvu qu'il s'agisse d'une taxe directe;

ATTENDU QUE l'objet de cette taxe constitue l'imposition d'une taxe directe aux propriétaires de terrains vacants à même le développement du Forgeron.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes directes municipales;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement le 17 janvier 2018;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 janvier 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-01-28

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter le règlement numéro 382-18 adoptant les taux des taxes directes pour terrains vacants à l'intérieur du développement du forgeron et différentes modalités - exercice financier 2018.

Que ce règlement soit déposé au livre des règlements de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

6. Période de questions

Il n'y a pas de question.

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 19h18.

Réjean Beaulieu
Maire

Michel Morneau OMA
directeur général